

**Le tribunal criminel spécial (TCS) n'a pas accordé ce jeudi 28 novembre la remise en liberté provisoire a Amadou Vamouké, comme il le souhaitait.**

L'ex patron du média d'Etat, la CRTV, a pourtant expliqué que sa demande était « fondée », car il souffre d'une neuropathie qui nécessite selon ses avocats une évacuation.

Le tribunal a, apprend-on, comme lors de la 24e audience le 21 novembre, indiqué qu'Amadou Vamouké ne pouvait prétendre aux dispositions bienveillantes du code pénal, puisqu'il est poursuivi pour des faits de détournements de fonds publics.

Le natif de Mayo Danay dans la région de l'Extrême-Nord est détenu depuis le 29 Juillet 2016 pour une affaire de détournement d'un montant d'environ 3 milliards de Franc CFA représentant le déficit du « report de trésorerie » à son arrivée à la tête de la CRTV en janvier 2005.

Plusieurs autres organisations sont également montées au créneau pour dénoncer cette « injustice », il s'agit du réseau de défense des droits de l'Homme en Afrique centrale (REDHAC) et l'Union de la presse francophone (UPF) qui estiment que cette procédure judiciaire ressemble bien à un « acharnement », à vouloir démontrer sa culpabilité malgré l'absence de faits